
AVIS AUX LECTEURS

L'ambassade du Canada à Bruxelles a déjà indiqué que la promotion des exportations devait donner priorité au secteur des pêches. Ce qui présuppose l'existence de débouchés particuliers que les exportateurs de poisson et fruits de mer sont encouragés à exploiter. C'est d'ailleurs à leur intention qu'a été préparé le présent document qui contient des renseignements de base sur le marché belge. Le rapport relève les débouchés susceptibles de les intéresser et fournit des données socio-économiques sur la Belgique, notamment la population, la superficie du pays, la langue, les voyages d'affaires et la structure économique. L'information sur le marché intérieur belge contient entre autres des données sur l'offre et la demande, les importations, la distribution, la commercialisation, les industries nationales, l'accès aux marchés, le transport et les habitudes de consommation en Belgique.

Les différents facteurs qui conditionnent l'accès aux marchés sont circonscrits dans le rapport, notamment les documents exigés, les inspections, les exigences en matière d'emballage, les particularités de la mise en marché, et les règlements à suivre. Une section du rapport traite des modes de transport en Belgique. Y sont également indiqués les différents Centres du commerce international au Canada et les Directions commerciales géographiques du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, autant de ressources pour les exportateurs canadiens de poisson et fruits de mer intéressés à faire des affaires en Belgique. En outre, le rapport contient une liste des principaux agents de commerce oeuvrant dans le domaine des relations commerciales Canada-Belgique; ceux-ci sont en mesure de fournir des renseignements à toute personne désireuse de faire du commerce avec la Belgique.

Toutes les précautions ont été prises pour s'assurer de l'exactitude des renseignements que contient le présent guide. Toutefois, les exportateurs canadiens de poisson et fruits de mer sont invités à faire preuve de prudence en vérifiant tous les détails dont ils ont besoin auprès de leurs agents de commerce et en respectant scrupuleusement les conditions et règlements imposés par les importateurs et par les autorités belges.

Le présent rapport fait partie d'une série de «Lignes directrices par pays» qu'est en train de rédiger le Secrétariat de la liaison sectorielle (TOSA) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Toute question au sujet de ce rapport, ou de tout autre rapport existant ou en préparation, doit être adressée au Secrétariat de la liaison sectorielle (TOSA), 125, promenade Sussex, Ottawa, Ontario. [Téléphone : (613) 995-1712; télécopieur : (613) 943-1103.]

Certains des renseignements contenus dans le présent rapport proviennent de l'étude intitulée «*Belgium-Test Market at the Heart of the European Community for Seafood*» préparée par KVM Export Consult, en janvier 1993, pour l'ambassade du Canada en Belgique.

Gary G. Smith, d'INFI-GAR Economic Services, a dirigé et coordonné les autres recherches statistiques, leur mise à jour et leur présentation matérielle.